

Sécurisation des accès Internet des écoles de la circonscription du Soissonnais

INSTALLATION DU PROXY sur iPad

L'installation du Proxy de l'Académie est une obligation institutionnelle dès l'instant que l'ordinateur (ou la tablette) utilisé ou pouvant être utilisé par des élèves est connecté à Internet.

Un certain nombre de sites peuvent présenter un contenu préjudiciable voire illégal, pour les élèves mineurs ou l'ensemble de la communauté éducative. La navigation libre sur l'Internet est un processus de passage d'un site à un autre, parfois sans liens entre eux. Afin d'éviter l'accès à des sites inappropriés (par exemple pornographiques, pédophiles, xénophobes, racistes, antisémites, violents, ...), la navigation sur l'Internet doit être contrôlée.

<http://www.educnet.education.fr/chrqt/GuidePratiqueFiltrage.pdf>

Texte de référence :

BO n°9 du 26 février 2004

PROTECTION DU MILIEU SCOLAIRE

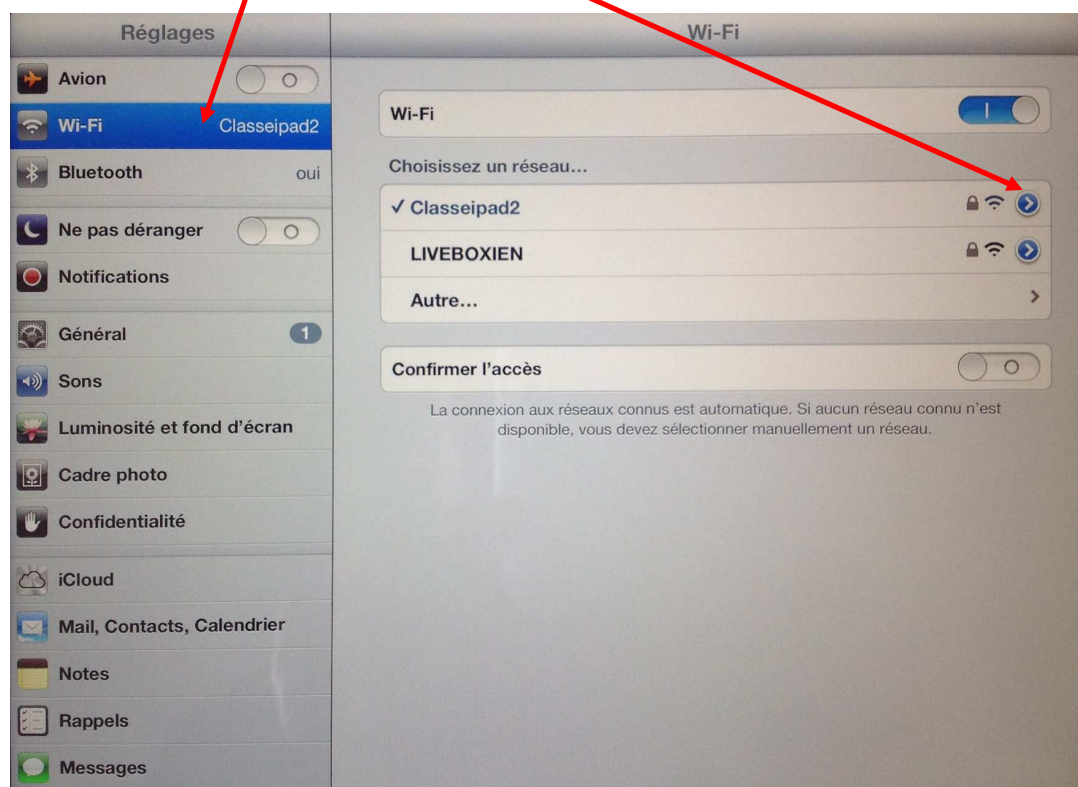
Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs

CIRCULAIRE N°2004-035 DU 18-2-2004

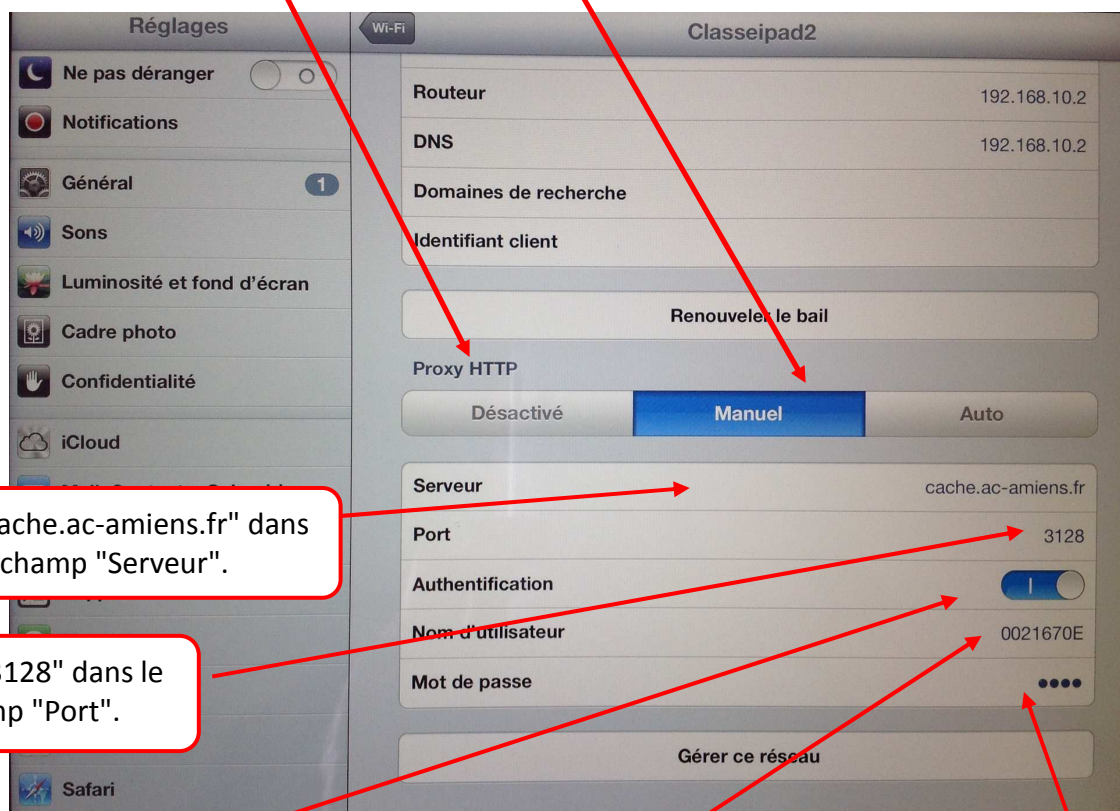
Pour l'installer :

Sur un iPad :

Dans « Réglages », choisir « Wi-fi », puis cliquer sur la flèche bleue correspondant à son réseau.



Dans « Proxy http », choisir « Manuel », puis renseigner les champs :



Ecrire "cache.ac-amiens.fr" dans le champ "Serveur".

Ecrire "3128" dans le champ "Port".

Glisser le bouton "Authentification" sur "I"

Dans la case "Nom d'utilisateur", noter le code RNE de l'école.

Dans la case "Mot de passe", indiquez le mot de passe correspondant à l'école. Ces données sont en possession du Directeur de l'école.

La mise à jour de la plupart des applications n'est, en principe, pas bloquée par la configuration du proxy. Il est possible qu'une fenêtre demande les codes de l'école lors de ces mises à jour.